



Avis révisé d'audience publique

Le 21 août 2012

Réf. 2012-H-06

Révision 1

Le 16 août 2012, la Commission canadienne de sûreté nucléaire a publié l'Avis d'audience publique 2012-H-06. Cet avis révisé apporte plus de précisions sur la nature de la demande de modification de permis d'AREVA Resources Canada Inc. (AREVA).

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience publique d'une journée pour étudier la demande d'AREVA visant à modifier le permis d'exploitation de l'établissement minier de McClean Lake.

Audience : Le 24 octobre 2012

Lieu : Salle des audiences publiques de la CCSN, 14^e étage, 280, rue Slater,
Ottawa (Ontario)

Heure : Tel qu'indiqué dans l'ordre du jour, qui sera publié avant la date d'audience

L'audience publique sera diffusée en direct sur Internet à partir du site Web de la CCSN et archivée pendant 90 jours.

AREVA demande que son permis d'exploitation de McClean Lake soit modifié afin d'autoriser l'exploitation de la zone de réception de la boue de minerai à haute teneur **et du circuit de broyage à haute teneur** à l'usine de concentration JEB de l'établissement minier de McClean Lake, l'augmentation du niveau de production annuelle de concentré d'uranium, et la réception et le traitement des boues d'uranium à haute teneur provenant de la mine McArthur River.

Les membres du public qui ont un intérêt ou une expertise concernant le dossier en cause ou qui possèdent des renseignements pouvant être utiles à la Commission pour rendre une décision sont invités à présenter des commentaires par écrit sur la demande d'AREVA. Les demandes d'intervention doivent être présentées au Secrétariat de la Commission d'ici le

24 septembre 2012 directement en ligne, à

<http://www.suretenucleaire.gc.ca/fr/commission/intervention/index.cfm>, ou selon les

coordonnées présentées plus bas. Conformément aux *Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*, la demande doit comprendre les renseignements suivants :

- un mémoire présentant les commentaires qui seront soumis à la Commission;
- le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'intervenant.

Les renseignements personnels, tels que l'adresse et le numéro de téléphone, sont essentiels pour lier le mémoire à son auteur. Vous pouvez soumettre vos renseignements personnels sur une page distincte si vous souhaitez assurer leur confidentialité. Veuillez noter que tous les mémoires sont mis à la disposition du public, sur demande auprès du Secrétariat.

Le mémoire d'AREVA et les recommandations du personnel de la CCSN qui seront étudiées pendant l'audience seront disponibles après le 24 août 2012. Ces documents ne peuvent pas être téléchargés. Pour les obtenir, il faut en faire la demande auprès du Secrétariat à l'adresse ci-dessous ou directement à partir du site Web. L'ordre du jour, les transcriptions des audiences et d'autres renseignements sur les audiences publiques se trouvent sur le site Web de la CCSN : www.suretenucleaire.gc.ca.

a/s de Louise Levert

Secrétariat

Commission canadienne de sûreté nucléaire

280, rue Slater, C.P. 1046

Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Tél. : 613-996-9063 ou 1-800-668-5284

Télec. : 613-995-5086

Courriel : interventions@cnscccsn.gc.ca